
Méso-Amérique : déclaration des communautés sur les zones protégées

Le concept de zone protégée, né au 19^e siècle aux États-Unis pour désigner la conservation au moyen de l'établissement de « parcs nationaux », fit partie de la colonisation de « l'Ouest sauvage » et il a souvent servi depuis à s'approprier des territoires qui appartenaient aux autochtones pour les mettre sous le contrôle d'États, de centres de recherche ou d'entreprises.

Bien qu'un organisme international comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ait reconnu qu'au moment de créer une zone protégée il était nécessaire de respecter les droits des peuples autochtones et reconnaître la valeur de leurs modes de vie, la grande majorité des zones protégées établies depuis ont violé ces droits.

En mars dernier, dans la ville de Mérida, Yucatán, Mexique, a eu lieu le 3^e Congrès méso-américain des zones protégées. Parallèlement, les peuples autochtones, les communautés locales et les descendants d'Africains de Mexique, Belize, Guatemala, du Honduras, El Salvador, Nicaragua, Costa Rica et Panama se sont réunis dans le troisième pré-congrès de peuples autochtones, communautés locales et descendants d'Africains de Méso-Amérique sur les zones protégées et les droits territoriaux, pour affirmer « que nous avons existé depuis des temps immémoriaux dans ce territoire, avant la formation des États-Nations actuels ».

Cette rencontre a abouti à la « Déclaration de Yucatán » [1], où ils réaffirment : « Selon notre notion ancestrale du territoire, celui-ci va au-delà de l'espace physique, car c'est en lui que nous naissons, que nous grandissons et que notre culture se reproduit, et c'est en lui que nous devons continuer la vie après la vie, de sorte qu'il représente aussi la sécurité et la continuité des générations futures.

Le territoire est l'endroit où nous développons notre condition de sujets de droits politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dans l'autogestion de 'la Bonne Vie' et la continuité historique de notre cosmovision ».

Cette réaffirmation est pertinente à la lumière de ce qui s'est passé au cours des quarante dernières années, où les riches territoires indigènes de la région « ont subi à maintes reprises les méthodes colonialistes d'expropriation, de biopiraterie, de bioprospection, d'aliénation, de déclaration de zones protégées et de mégaprojets ».

Dans ce contexte, la déclaration réclame que soit reconnu le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, des communautés locales et des descendants d'Africains, et celui d'établir des zones de gestion/conservation suivant leurs propres systèmes de normes et institutions, et que cela soit garanti par un cadre juridique approprié dans chaque État de Méso-Amérique. Par conséquent, « les États ne déclareront aucune sorte de zones protégée ou de conservation dans les terres et territoires que les peuples autochtones, les communautés locales et les descendants d'Africains ont historiquement ou traditionnellement utilisés, possédés ou occupés, sans avoir obtenu au préalable leur consentement donné librement et en connaissance de cause ». Là où des zones protégées ont été définies sans ce consentement, on exige d'entreprendre les démarches nécessaires à la restitution des terres et territoires.

La déclaration prévient que certains projets entrepris par les gouvernements nationaux, tels que le Couloir biologique méso-américain, le Plan Mérida, la Stratégie méso-américaine de durabilité environnementale ou le programme de Réduction des émissions découlant du déboisement et de la dégradation (REDD) concernent directement les territoires indigènes et, de ce fait, devraient garantir la participation pleine et efficace des communautés locales.

En définitive, ce qui est en jeu est l'autodétermination des peuples et leur droit à 'la Bonne Vie'.

[1]http://www.indigenouseoplesissues.com/attachments/4378_Declaracion_Yucatan.pdf